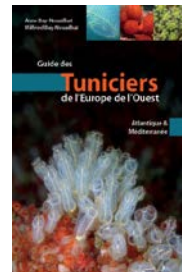




Mer et Littoral
57 hameau de Cadol
29140 Melgven
France
livre.tuniciers@gmail.com

BON DE COMMANDE

Guide des Tuniciers de l'Europe de l'Ouest



Votre commande livrée à domicile en colissimo

Votre choix	Prix des ouvrages	Frais d'expédition *	Total à régler
<input type="checkbox"/> 1 livre + frais d'expédition	24,90€	à domicile	
<input type="checkbox"/> 2 livres + frais d'expédition	49,80€	à domicile	
<input type="checkbox"/> 3 livres + frais d'expédition	74,70€	à domicile	
<input type="checkbox"/> 4 livres + frais d'expédition	99,60€	à domicile	

*Tarifs valables pour la France métropolitaine uniquement.

Votre commande livrée en point relais Mondial Relay

Votre choix	Prix des ouvrages	Frais d'expédition **	Total à régler
<input type="checkbox"/> 3 livres + frais d'expédition	74,70€	en point relais	
<input type="checkbox"/> 4 livres + frais d'expédition	99,60€	en point relais	
<input type="checkbox"/> 5 livres ou plus x 24,90€		en point relais offerts	

**Tarifs et conditions valables pour la France métropolitaine uniquement.

Pour trouver votre point relais : www.mondialrelay.fr/trouver-le-point-relais-le-plus-proche-de-chez-moi

Pour une expédition hors France métropolitaine, veuillez nous contacter : livre.tuniciers@gmail.com

Vos remarques :

Vos coordonnées

Prénom, Nom et adresse de LIVRAISON

.....
.....
.....
.....
.....

Prénom, Nom et adresse de FACTURATION
(si différente de l'adresse de livraison)

.....
.....
.....
.....
.....

Courriel :

(nécessaire pour vous confirmer la réception de votre bon de commande)

Votre règlement

Par **chèque** à l'ordre de *Mer et Littoral* - Envoyez votre bon de commande et votre règlement par chèque à l'adresse suivante :

Association Mer et Littoral – 57 Hameau de Cadol – 29140 Melgven – France

Par **virement bancaire** avec identification « **livre tuniciers** » - BIC : CEPAFRPP444 - IBAN : FR76 1444 5202 0008 7820 8283 529 et envoyez votre bon de commande par courriel à l'adresse livre.tuniciers@gmail.com

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association "Mer et littoral", le vendeur, et de son client, l'acheteur, dans le cadre de la vente du Guide des Tuniciens de l'Europe de l'Ouest. Toute commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et exprimés en prix net hors frais de port et de traitement de votre commande. Mer et littoral est une association à but non lucratif, à ce titre, l'association est exonérée des impôts commerciaux. Mer et littoral s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'association Mer et littoral serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes comprenant le prix des marchandises et les frais d'expédition s'effectue : soit par chèque en euros tiré sur une banque domicilié en France ; soit par virement bancaire en euros. La commande ne sera validée qu'après réception du bon de commande convenablement rempli et du règlement de la totalité du montant global de cette commande.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à l'association Mer et littoral une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'association Mer et littoral.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

L'association Mer et littoral conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'association Mer et littoral se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée par voie postale :

- soit au domicile indiqué par l'acheteur sur le bon de commande;
- soit en point relais, colis mis à disposition à l'attention de l'acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de l'association Mer et littoral ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Quimper.

Les présentes conditions en date du 28 novembre 2019 annulent et remplacent les conditions de vente générales précédentes et rentrent en vigueur pour toutes les commandes effectuées à compter du 28 novembre 2019.